



AFFIPARIS

*Société Anonyme au capital de 15 210 000 Euros
Siège Social : 5, rue Saint-Georges 75009 Paris
379 219 405 R.C.S. Paris*

Descriptif du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 avril 2011

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004 et qui porte sur les modalités d'application de la directive européenne n°2003/6/CE du 28 janvier 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions qui a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2011. Le conseil d'administration du 09 juin 2011 a décidé le lancement effectif de ce programme.

I - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

- **Émetteur** : AffiParis, société cotée sur le marché réglementé : NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR 0010148510.
- **Programme de rachat d'actions** :
 - **Titres concernés** : actions AffiParis
 - **Pourcentage maximum du capital concerné** : 10 %
 - **Prix d'achat unitaire maximum** : 15 euros hors frais
 - **Objectifs du programme** :
 - animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
 - attribution d'actions aux salariés ;
 - achat pour conservation et remise à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (avec un maximum de 5 % du capital) ;
 - annulation d'actions.
 - **Durée maximale du programme** : 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale, soit au plus tard jusqu'au 27 octobre 2012.

II - BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNARIÉS

Le contrat de liquidité signé le 12 juin 2007 avec la société Gilbert Dupont, est conforme à la nouvelle charte de déontologie de l'AFEI figurant en annexe de la Décision de l'AMF du 22 mars 2005.

➤ Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 02 juin 2010 au 09 juin 2011	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte au 09 juin 2011	0,58 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 09 juin 2011 ⁽¹⁾	16 898
Valeur comptable du portefeuille au 09 juin 2011	250 935,35 €
Valeur de marché du portefeuille au 09 juin 2011 sur la base du dernier cours coté (9,02 €)	152 419,96 €

⁽¹⁾ dont 16 898 pour l'animation du marché.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 09 juin 2011			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	40 774	48 282				
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la Transaction (€)	8,26	7,98				
Prix d'exercice moyen (€)			-	-	-	-
Montants (€)	336 609,31	385 102,71				

La société n'a pas eu recours aux produits dérivés.

III - OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

Les objectifs visés par ce programme de rachat tels que définis dans les résolutions 5 et 8 de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2011 sont classés par ordre de priorité décroissant (sans incidence sur l'ordre effectif d'utilisation qui sera déterminé en fonction des besoins et opportunités) et concernent les situations suivantes :

- l'animation du marché à travers un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- l'achat pour conservation et remise à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (avec un maximum de 5 % du capital),
- l'annulation des actions.

Les actions achetées et conservées par AffiParis seront privées de leurs droits de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires, lors de l'assemblée générale annuelle, des achats ou transferts d'actions ainsi réalisés ainsi que de l'affectation et, le cas échéant, de la réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différents objectifs poursuivis.

IV - CADRE JURIDIQUE

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Il a été approuvé par l'Assemblée générale mixte (cinquième et huitième résolutions) des actionnaires du 27 avril 2011. Le conseil d'administration du 09 juin 2011 a décidé le lancement effectif de ce programme.

V - MODALITES

1) Part maximale du capital susceptible d'être acquise et montant maximum payable par AffiParis

La part maximale de capital qu'AffiParis est susceptible d'acquérir est fixée à 10 % du capital à tout moment. En prenant en compte les 16 898 actions propres détenues directement par la société au 09 juin 2011, soit environ 0,58 % du capital, le nombre maximum d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 272 902 actions, soit 9,42 % du capital, sauf à céder ou transférer les titres déjà détenus.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 15 €. Le montant maximum des fonds susceptibles d'être affectés au rachat d'actions s'élève à 4 000 000 €.

En l'état actuel de la législation, la Société s'engage à rester, en permanence, dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

2) Modalités des rachats

Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous les moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment que le Conseil d'administration appréciera, y compris en

période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Dans l'hypothèse d'un recours aux produits dérivés, la société veillera à ne pas accroître la volatilité du titre.

3) Durée et calendrier du programme

Le programme de rachat d'actions prendra fin :

- soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, si celle-ci y mettait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée ;
- soit, au plus tard, le 27 octobre 2012, à expiration de la durée maximale de 18 mois.

4) Financement du programme de rachat

Le programme de rachat sera financé par les ressources propres d'AffiParis.

VI - REPARTITION DU CAPITAL D’AFFIPARIS

Au 09 juin 2011, le capital d'AffiParis s'établit à 15 210 000 € divisé en 2 898 000 actions sans mention de valeur nominale.

A la connaissance de la société, la répartition du capital social était la suivante au 09 juin 2011 :

	Répartition du capital		Répartition des droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de voix	%
Affine	2 165 215	74,7	2 165 215	75,2
Flottant	732 785	25,3	715 887	24,8
TOTAL	2 898 000	100,0	2 881 102	100,0

Le présent descriptif ainsi que les précédents sont disponibles sur le site de la société (www.affiparis.fr).

A propos d'AffiParis

Spécialisée dans l'immobilier d'entreprise parisien, et plus particulièrement celui du bureau, AffiParis détient un patrimoine se composant à fin décembre 2010 de 13 immeubles, d'une valeur de 214 M€ et répartis sur une surface de 46 000 m².

AffiParis a opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) en 2007. Son action est cotée sur NYSE Euronext Paris (Ticker : FID FP / FID.PA ; code ISIN : FR0010148510).

Contact

RELATIONS INVESTISSEURS

Frank Lutz
+33 (0)1 44 90 43 53 – frank.lutz@affine.fr

RELATIONS PRESSES

Citigate Dewe Rogerson – Agnès Villeret
+33 (0)1 53 32 78 95 – agnes.villeret@citigate.fr